Syndicat National F.O des Lycées et Collèges - Section départementale de Seine-Saint-Denis
SN*FO*LC 93 – Union locale FO
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tél : 06.82.35.15.71
Mail : snfolc93@gmail.com

Au moins 10 bonnes raisons de rejoindre *Force Ouvrière* en se syndiquant au SN*FO*LC 93…

En même temps qu'ils arrachaient des droits collectifs (sécurité sociale, code du travail, services publics, système de santé, école publique…), les travailleurs, générations après générations, ont forgé les outils pour s'organiser dans ce combat permanent : les syndicats.

Depuis plusieurs siècles, l'histoire a montré que l'action collective produit des résultats importants. Y compris dans la vie de chacun, nous mesurons sur le temps long la puissance de l'outil syndical. N'est-ce pas l'action collective, la grève, qui a imposé à Macron et à son gouvernement de retirer sa réforme des retraites en 2020 ?
C'est aussi par l'action collective, avec le syndicat, que dans tel lycée du département, des assistants d'éducation menacés de licenciement ont été renouvelés ; qu'une collègue TZR jetée de l'établissement mi-juillet a été réintégrée et ses heures de cours rétablies ; que dans tel collège un poste de CPE a été créé, etc. Les exemples sont nombreux !

Alors pourquoi choisir d'adhérer au SN*FO*LC 93 ? (Syndicat National *Force Ouvrière* des Lycées et Collèges de Seine-Saint-Denis) ? 10 bonnes raisons, parmi les très nombreuses qui existent :

Adhérer à un syndicat de défense des droits individuels

Votre rendez-vous de carrière s'est conclu par un « avis recteur » qui ne correspond pas à ce que vous attendiez ? Nos délégués syndicaux vous aident à contester, d'abord par un recours, ensuite, s'il le faut, en commission administrative paritaire.
Vous êtes contractuel et on vous menace de ne pas renouveler votre contrat ? Vous êtes TZR et on refuse votre maintien prioritaire ? TZR ou contractuel et affecté n'importe comment ? Vous êtes stagiaire, enseignant, CPE, AED, PSY-EN et vous avez des questions sur vos droits, sur la prime d'installation ? Vous ne percevez pas les indemnités que vous devriez recevoir ?
La première rencontre entre un agent de l'Education Nationale et notre syndicat est souvent motivée par une question de défense des droits individuels : nous nous engageons, si vous nous saisissez, à vous répondre, et si vous nous mandatez, à aller aussi loin que possible dans nos interventions pour la défense de vos droits. Et **en défendant le droit d'un seul, nous avons conscience d'œuvrer à la sauvegarde des droits de tous et de toutes**.

Adhérer à un syndicat de bataille autour des cahiers de revendications

Un cahier de revendications, c'est la liste de toutes les revendications établies au sein d'un établissement. Tantôt ce sont les collègues en assemblée générale qui le rédigent, quand les conditions de l'unité sont réunies. Tantôt ce sont les personnels réunis avec la section *Force Ouvrière* lorsqu'il y a divergences de points de vue – divergences qui sont parties constitutives de la discussion démocratique.
Notre orientation générale : regrouper les collègues sur les revendications, de la plus petite en apparence à la plus générale, aider à résister à l'offensive de division inhérente à l'idée même d'enveloppe fermée (DHG par exemple). Pour illustration, nous refusons de choisir entre les dédoublements en sciences et l'option latin, nous revendiquons des heures de cours pour permettre *les deux*.
Notre engagement : appuyer systématiquement ces cahiers de revendications validés par les syndiqués *Force Ouvrière* de l'établissement auprès de la DSDEN ou du rectorat ; aider, sur demande, à la tenue d'heures d'informations syndicales FO (HIS) dans les établissements, HIS mensuelles qui sont de droit.

Adhérer à un syndicat qui organise la lutte pour le remplacement systématique de tous les collègues absents

Nous n'acceptons pas que l'institution scolaire officialise le fait que tous les élèves pourraient ne pas bénéficier de tous leurs cours. On a ainsi entendu, le 2 août, le ministre Ndiaye prévoir des déficits importants dans le remplacement en cours d'année avec une formule cynique : « Le banc de touche est très réduit ».
Le rectorat de Créteil, que nous interpellons sans relâche, varie ses justifications.
En juillet 2021, il avait décidé de ne pas renouveler le contrat de plus de 1600 collègues contractuels et de ne procéder à des remplacements que « dans la limite de ses moyens budgétaires » : nous avons mené campagne pour exiger le réemploi de tous sur des contrats d'un an. Campagne qui a eu pour effet différé le réemploi dès juin 2022 de 1400 CDD sur des contrats d'un an.
A des délégations venues exiger le remplacement de collègues parfois absents depuis des mois, le rectorat répondait souvent : *on ne parvient pas à recruter*.
Respect du « plafond d'emplois » ou problèmes de recrutement : on risque de retrouver ces mêmes arguments en ce début d'année. D'ailleurs, un représentant de la DSDEN 93, auprès de qui nous défendions la nécessité de recruter des assistants sociaux et des infirmières, répondait déjà : « Nous n'avons pas de baguette magique ».
C'est au ministre et au recteur de trouver les solutions, et elles existent : il suffit d'augmenter les salaires, payer à temps plein les collègues qui ne seraient affectés que sur des BMP incomplets, etc.

Hors de question donc de renoncer à revendiquer le remplacement de tous les collègues absents, l'affectation de personnels sur tous les postes vacants et donc le recrutement immédiat des milliers de collègues nécessaires !

Adhérer à un syndicat en guerre contre la précarité

Notre syndicat obtient plusieurs audiences spécifiques auprès des cheffes de service du rectorat pour la défense matérielle immédiate des intérêts des collègues non titulaires qui nous mandatent : problèmes de paiements (salaires, heures supplémentaires, indemnités de transport, SFT, etc.), problèmes d'affectation, problèmes de renouvellement de contrats, etc. Et nous obtenons parfois des résultats significatifs.
C'est à partir de ces situations concrètes que nous définissons nos revendications immédiates : contrats d'un an pour tous sans temps partiel imposé, aucun non-renouvellement de contrat, augmentation des grilles salariales, etc.
Chaque jour, nous mesurons l'importance du statut : les conditions de travail des collègues non titulaires sont marquées par une très grande précarité. **Nous revendiquons la titularisation de tous les collègues contractuels qui le souhaitent. Nous revendiquons, pour les assistants d'éducation ou les AESH, la création d'un corps de la fonction publique permettant leur titularisation.**

Adhérer à un syndicat qui combat pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les femmes sont les premières victimes de cette précarité, de l'individualisation des carrières à l'œuvre dès que sont remis en cause les statuts nationaux (PPCR par exemple).
Les AESH sont très majoritairement des femmes : non seulement elles sont sous-payées, mais leurs conditions d'exploitation se sont aggravées avec la mise en place des PIAL. C'est pourquoi nous considérons que **défendre le statut, c'est-à-dire les mêmes règles d'avancement, de traitement, d'obligations réglementaires de service pour toutes et tous, c'est défendre l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.**
Le ministre annonce vouloir conditionner les futures augmentations de salaire à des tâches supplémentaires (Ndiaye, France Info, 12 septembre 2022) : là aussi, les premières victimes d'une stagnation de salaire seront probablement les femmes.
Nous intervenons également sans relâche sur des situations concrètes : possibilité pour une femme enceinte non titulaire de bénéficier quand même d'un renouvellement de contrat ; prise en compte de situations particulières familiales dans les affectations, remplacement systématique des collègues parties en congé maternité, etc.

Adhérer à un syndicat qui refuse l'émiettement de l'école publique nationale !

Le nouveau ministre a placé son mandat sous le signe de l'autonomie des établissements, comme si c'était la baguette magique recherchée par le directeur de cabinet de la DSDEN 93. **Cette autonomie, promue depuis les années 1980, a pourtant fait des dégâts considérables**. C'est au nom de cette autonomie qu'ont été instaurées les DHG, enveloppe fermée au nom de laquelle les autorités demandent aux collègues de choisir entre des dédoublements et le maintien d'une option…

C'est au nom de cette autonomie cristallisée dans la notion de « missions liées » que les obligations réglementaires de service peuvent varier d'un établissement à l'autre, avec des injonctions prises localement.

C'est au nom de cette autonomie que les enseignants et CPE doivent passer des entretiens d'évaluation avec leur chef d'établissement, dans le cadre de PPCR.

C'est au nom de cette autonomie que, dans les nombreuses cités éducatives du département, les autorités prétendent placer les enseignants sous la coupe des élus locaux et des associations locales.

C'est au nom de cette autonomie que le ministère prétend dès cet automne donner une identité pédagogique à chaque collège ou lycée, consignée dans un projet, seule condition pour obtenir des moyens pour fonctionner.

C'est toujours au nom de cette autonomie que le ministère programme le recrutement des collègues par les chefs d'établissement !

On le voit : l'autonomie, c'est la destruction des cadres nationaux garants de nos statuts, de nos droits, de l'égalité d'un établissement à l'autre et de l'intégrité de l'école publique.

Nous n'en voulons pas ! Nous y opposons la défense de l'école publique nationale, des programmes, horaires et diplômes nationaux ! Nous y opposons la défense des statuts nationaux !

Adhérer à un syndicat qui dit : *Non au bac maison ! Non au contrôle continu !*

Le bac était la clé de voûte de l'école publique française. Les épreuves terminales, nationales, anonymes obligeaient l'Etat à assurer des enseignements avec des horaires et des programmes nationaux communs. Son obtention permettait aux lauréats de s'inscrire dans la filière universitaire de son choix.

L'objectif pédagogique de chaque lycée, et donc de chaque collège, était de préparer les élèves à cette échéance majeure.

Le contrôle continu a renvoyé toutes les responsabilités sur le plan local, en particulier le niveau des exigences, ce qui provoque des tensions entre élèves et enseignants, entre parents et enseignants, ce qui ouvre la voie à l'émiettement de l'école publique où chaque établissement aurait son identité pédagogique propre.

1) **Nous revendiquons l'abrogation du contrôle continu au baccalauréat, le retour à des épreuves nationales, terminales, anonymes, l'abrogation de Parcoursup et de la sélection à l'entrée à l'université !**

Adhérer à un syndicat attaché à la laïcité

Ceux qui aujourd'hui nous font la leçon dans nos établissements sur la laïcité oublient bien souvent que celle-ci est fondée sur la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat.

« Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privé » est ainsi un de nos mots d'ordre, repris au niveau interprofessionnel par notre confédération. Or l'Etat a consacré 7.7 milliards d'euros en 2020 pour l'enseignement privé (sans compter l'obligation faite aux collectivités territoriales d'en financer les locaux).

Promouvoir la laïcité, c'est aussi défendre l'école contre toute emprise extérieure, qu'elle soit religieuse ou politique. Le Président Macron et le ministre Ndiaye multiplient les déclarations pour réclamer une présence accrue d'entreprises dans nos établissements, d'associations extérieures bien souvent parrainées par des multinationales intéressées, et plus d'interventions d'élus locaux dans les collèges et lycées ! **Contre ce séparatisme impulsé d'en haut, *Force Ouvrière* se tient vent debout !**

Adhérer à un syndicat confédéré, groupant des syndicats de tous les secteurs géographiques et professionnels

Le SN*FO*LC 93 est un syndicat « de base » de la confédération. Qu'est-ce que cela signifie ?
D'abord qu'il est **souverain dans ses décisions,** qui sont prises lors des instances régulièrement réunies.
Un adhérent du SN*FO*LC 93, verse ainsi sa cotisation à son syndicat de base, qui de son côté en reverse une partie d'une part à son syndicat national (SN*FO*LC) et à sa fédération nationale (FNEC FP *FO,* qui regroupe tous les syndicats *Force Ouvrière* de l'enseignement et de la culture), et d'autre part à son union départementale *Force Ouvrière* 93 (qui regroupe les syndicats de tous les secteurs professionnels, publics ou privés, de notre département).

De fait, **chaque adhérent du SN*FO*LC 93 renforce *son* outil syndical interprofessionnel *Force Ouvrière*, outil indispensable pour résister aux offensives gouvernementales répétées contre nos acquis collectifs de salariés** : sécurité sociale (caisse d'assurance maladie, mais aussi retraites, assurance chômage ou allocations familiales) ; code du travail, conventions collectives ou statuts dans la fonction publique ; santé ; services publics, etc.

Et c'est par exemple bien dans ce cadre interprofessionnel que notre **exigence d'augmentation générale des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, prend de la force.** Nous avons perdu environ 25% de pouvoir d'achat depuis 2000 par la relative stagnation de cette valeur du point d'indice. **Avec l'ensemble des fonctionnaires syndiqués à FO, nous revendiquons donc un rattrapage immédiat.**

Nous considérons dans le même sens **l'école publique** comme **un acquis de l'ensemble des salariés**. Quand nous exigeons le retour du baccalauréat national, quand nous défendons le maintien des programmes et horaires nationaux, le remplacement systématique des collègues absents, nous le faisons en particulier comme syndicat d'une confédération, en défense de l'accès pour les jeunes générations à des diplômes nationaux ouvrant droit à qualifications et reconnus dans les grilles salariales, en défense de l'égalité de droit pour les jeunes aux mêmes enseignements, où qu'ils soient scolarisés. Et on sait combien ce principe d'égalité des droits est central, à juste titre, aux yeux des familles de Seine-Saint-Denis.

Adhérer à un syndicat indépendant

Un syndicat indépendant de quoi ? Pas des syndiqués, bien sûr ! Ce sont eux au contraire qui définissent son mandat (cf *supra*). Mais des employeurs **!** Indépendant, donc, pour ce qui nous concerne, du ministère, indépendant du rectorat ou des chefs d'établissement.
Notre seule boussole est la défense des revendications de nos mandants.
Nous sommes amenés à siéger dans des instances diverses avec l'administration (Comité technique académique ou départemental, conseils d'administration, commissions administratives…). Celle-ci cherche à les animer comme instances de co-gestion au sein desquelles elle sollicite souvent les syndicats pour établir à ses côtés des « diagnostics partagés » ou définir avec elle les « règles de gestion » dans le cadre des réformes successives.
Notre orientation est de nous tenir à l'écart de cette co-gestion, de refuser, par exemple, de nous associer aux « arbitrages » rendus au nom de la « communauté éducative ». Nous ne participons aux instances que pour y représenter au mieux les revendications des personnels, élaborés par eux.
Au reste, existe-t-il un meilleur moyen d'obtenir satisfaction pour ces revendications que d'aider à instaurer le rapport de force ? Ce rapport de forces se traduit souvent par la grève décidée et dirigée par tous et toutes dans les assemblées générales, si possible dans l'unité syndicale. C'est là aussi, là d'abord, là surtout que se déploie notre activité de syndicat.

10 bonnes raisons…

Nous vous lançons, à vous chère et cher collègue, professeur, CPE, assistant d'éducation, Aesh, Psy-EN, un appel : organisez-vous, syndiquez-vous, rejoignez le SN*FO*LC 93, constituez dans vos établissements le relais de l'action syndicale *Force Ouvrière* !

Les menaces sont lourdes sur nos droits, sur nos statuts. Le président Macron et le ministre Ndiaye ont annoncé des contre-réformes qui, si elles étaient appliquées, remettraient profondément en cause nos conditions de travail, nos conditions de vie.

Mais rien n'est inéluctable. Nous le redisons : l'action collective, l'action syndicale paye !

Saisissez l'outil syndical* Force Ouvrière *!

Prenez contact avec nous !